

Notre bulletin présente et analyse notre activité sur la période allant de juillet 2021 à décembre 2023.

Nous avons traversé une période difficile, de nombreuses incertitudes demeurent, cependant nos ressources humaines et financières nous permettent de continuer à donner vie à nos projets.

En prenant en compte les interrogations et les souhaits des bâtisseurs du Grand Bal de L’Europe, en faisant de difficiles synthèses ainsi que le bilan de nos forces et faiblesses, nous consolidons nos fondations pour mieux construire l’avenir.

Avec les nombreux films sur le Grand Bal de L’Europe 2022 nous donnons de la mémoire à l’éphémère, nous montrons la joie de nos rencontres, la richesse et la diversité de la danse vivante. Il y a là un encouragement à imaginer d’autres possibles.

Nous partageons avec ces quelques pages, nos espoirs, nos espérances et notre mode de gestion.

Grâce à votre participation, votre soutien et votre confiance, nous allons ensemble poursuivre une création collective de rêves de danses.

Grand Merci à tous ceux qui rendent possible cette belle aventure.

Bernard Coclet, Président du conseil d’administration

SOMMAIRE

I - Rapport de gestion du C.A. pour l’exercice 2021 - 2022	p2
II - Comptes annuels de l’exercice 2021 – 2022	p2
III - Programme d’activités pour l’année 2022 – 2023	p3
IV - Fonctionnement de l’association	p4
V - Assemblée Générale du 29 décembre 2022	p5

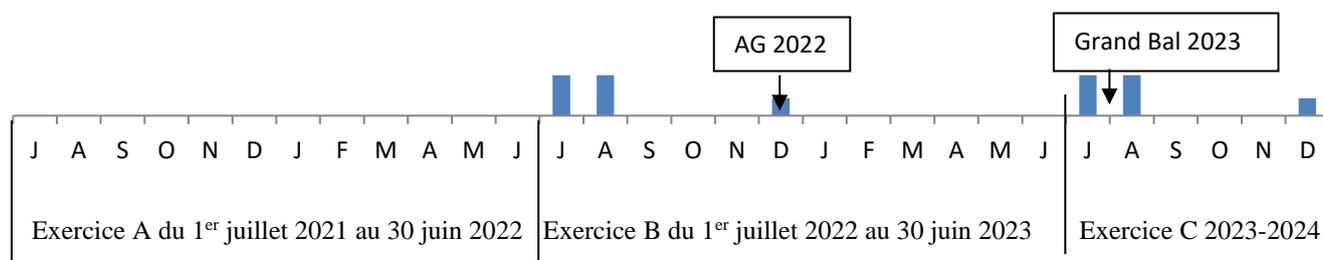
I - Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2021-2022

(1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)

1 - Présentation

Notre gestion quotidienne et nos perspectives à court terme portent sur une période d'environ 2 ans où, globalement, nous faisons la synthèse des manifestations qui se sont déroulées, nous préparons concrètement celles de l'année suivante en envisageant déjà les pistes des années d'après.

Cette période a été pour la deuxième année consécutive sans rencontres d'envergure. Nous avons malgré tout travaillé pour maintenir « le bateau Grand Bal de L'Europe » à flots. Nous avons également travaillé à la préparation des rencontres de cet été, encouragés par les nombreux témoignages de soutien et une petite équipe efficace qui a œuvré à Gennetines une bonne partie du printemps et de l'été.



Notre exercice comptable s'étale du 1^{er} juillet au 30 juin. Le rapport de gestion qui suit couvre la période qui va du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022. Il sera mis au vote des adhérents ainsi que les comptes annuels du même exercice A lors de l'Assemblée Générale du 29 décembre 2022. Le programme d'activités pour 2022-2023 présenté à la suite concerne les exercices B et C.

2 - Les rencontres (Exercice A)

Le 31^{ème} Grand bal de l'Europe de Gennetines de l'été 2021 n'a pas eu lieu

Les 24^{èmes} rencontres d'hiver (P'tit bal des Gauthiers à Gennetines) de décembre 2021 n'ont pas eu lieu

Atelier danse hebdomadaire du lundi soir à Gennetines

26^{ème} année, quelques ateliers nous ont permis de danser en présentiel !

II - Comptes annuels de l'exercice 2021 – 2022 (du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ; exercice A)

Les extraits du compte de résultat et du bilan proviennent du document « Comptes annuels au 30 juin 2022 » fourni par le cabinet d'expertise comptable ORECA à Moulins (03) qui gère notre comptabilité. Ce document est consultable dans son ensemble par les adhérents, sur rendez-vous, au siège de l'association à Gennetines.

Compte de résultat synthétique

	du 01/07/21 au 30/06/22	du 01/07/20 au 30/06/21
Total des produits d'exploitation	4 212	9 991
Total des charges d'exploitation	63 435	41 395
Résultat d'exploitation	-59 223	-31 403
Résultat financier	586	377
Résultat exceptionnel	1 445	1073
Impôts sur les bénéfices		
Résultat de l'exercice	-57 192	-29 953

Bilan synthétique

Actif	Net au 30 juin 2022	Net au 30 juin 2021
Total actif immobilisé	17 264	36 665
Total actif circulant	644 547	215 120
Total actif général	661 810	251 784
Passif		
Réserves	286 274	286 274
Report à nouveau	-44 015	-14 062
Résultat exercice	-57 192	-29 953
Total capitaux propres	185 067	242 259
Dettes	476 743	9 525
Total passif	661 810	251 784

La divergence avec les services fiscaux persiste sur l'interprétation de la loi relative au taux de TVA à appliquer sur les entrées. Vous pouvez relire à ce sujet la page 3 de notre bulletin de décembre 2019. C'est parce que nous sommes sûrs de notre bon droit que nous continuons l'action en justice qui est maintenant au tribunal administratif. Nous suivons les conseils de notre cabinet d'avocats FIDAL situé à Clermont-Ferrand et nous attendons que justice soit rendue.

La ligne dettes correspond pour l'essentiel aux recettes du Grand Bal de l'Europe 2022 (Exercice B). Explication pour ceux qui maîtrisent mieux la mazurka que la valse des chiffres : pour la première fois cette année, nous avons associé l'inscription avec le paiement ; nous avons donc perçu des sommes qui concerne l'exercice comptable du 01/07/2022 au 30/06/2023 (Exercice B) ; nous devons donc les comptabiliser en produits constatés d'avance (ce qui équivaut à une dette) sur l'exercice du 01/07/21 au 30/06/2022 (Exercice A).

Le résultat négatif est supportable par nos réserves. Sans activité, nous n'avons eu que très peu de recettes alors que nous avons assumé les dépenses courantes et celles liées à la reprise d'activité pour l'été 2023.

Nous n'avons pas d'endettement et nous ne recevons pas de subvention.

III - Programme d'activités pour 2022 – 2023 (Exercice B et C)

1 - Les rencontres de l'été 2022 - Exercice B

Le 31^{ème} Grand bal de l'Europe de Gennetines du 22 juillet au 5 août 2022

Pour cette édition exceptionnelle, sans point de repère au moment de la mise en place des rencontres, nous avons réduit la capacité d'accueil d'environ 30%. Nous étions complets la première semaine, et dans l'incapacité de recevoir les personnes non inscrites au 15 juillet. La deuxième semaine nous aurions pu accueillir plus de danseurs. La fréquentation globale a été inférieure d'environ 25% par rapport à 2019 qui avait été une année de haute fréquentation. Cette diminution est due à plusieurs facteurs qu'on ne peut pas identifier faute d'enquête précise : la jauge limitée, la peur de la pandémie, la perte provisoire ou définitive de l'envie de danser, la programmation moins diversifiée,... sans oublier les participants covidés, qui ne sont pas venus ou qui sont partis pendant les rencontres.

Nous avons reçu environ 4700 adhérents soit 1000 de moins qu'en 2019.

Les 65 groupes présents ont généré 335 animations, (133 concerts-bals, 114 ateliers-danse, 42 ateliers danses-express, 46 rencontres musique, exposés, spectacles).

Pour les participants, près de 40% venaient pour la première fois à Gennetines, près de 80% venaient de France (la participation des non résidents en France a été moins importante qu'à l'habitude), près de 70% ont séjourné entre 3 et 7 jours. D'autre part 378 personnes ont fait la totalité des rencontres. D'après les intentions lors de l'inscription, environ 70% ont utilisé le terrain pour camper des rencontres, 30% ont mangé tous les jours et 50% occasionnellement.

Structure du chiffre d'affaires généré par le Grand Bal de L'Europe et les adhésions (ordre de grandeur) : 57% pour la billetterie, 19% pour les repas, 10% pour la buvette, 13% pour les adhésions avec un total des recettes de 650 000€. Les dépenses, maîtrisées, ont été inférieures aux recettes, ce qui nous permet de préparer sereinement les prochaines rencontres.

2 - Les manifestations 2022 - Exercice B

Les 24^{èmes} rencontres d'hiver du 27 au 31 décembre 2022 à Gennetines

Après deux annulations consécutives, nous nous retrouverons dans quelques jours. Il reste quelques places contactez-nous rapidement pour participer (voir notre lettre d'informations de novembre).

Atelier danse hebdomadaire le lundi de septembre à juin à Gennetines (26^{ème} année)

Entre 15 et 20 personnes se retrouvent pour danser, échanger entre 20h et 22h30. Contactez-nous si vous voulez participer occasionnellement.

3 - Les manifestations 2023 - Exercice C

Le 32^{ème} Grand Bal de l'Europe de Gennetines du vendredi 21 juillet au vendredi 4 août 2023

Nos lettres d'informations de septembre et novembre 2022 donnent les premiers éléments qui nous guident pour préparer 2023.

La situation économique et sanitaire n'est pas très stable. Nous allons cependant augmenter le nombre de chapiteaux (6 principaux sont prévus), pour accueillir plus de participants dans de bonnes conditions avec encore plus de diversité.

Nous allons poursuivre notre système d'inscriptions et de prépaiement en ligne. Il est fondamental pour une bonne organisation technique et humaine avant et pendant les rencontres.

Nous allons communiquer sur nos choix organisationnels, qui permettent un accueil dans de bonnes conditions de sécurité avec un bon confort d'écoute et de danse en privilégiant l'intérêt général. Quand chacun respecte les petites contraintes, finalement faibles au regard du plaisir partagé, les organisateurs peuvent vivre sereinement les rencontres.

Echéancier :

- En décembre, nous collectons les propositions de participation des groupes et faisons les premières réservations avec nos principaux fournisseurs ;
- En janvier, nous élaborerons le programme ;
- En février-mars, nous publierons un premier planning et les modalités de participation pour que chacun réserve ses dates (groupes et participants) ;
- En mai, ouverture des inscriptions (obligatoire), en ligne et paiement pour les valider.

IV - Fonctionnement de l'association

1 - Présentation générale

Nous essayons de prendre en compte la grande diversité des histoires et des envies des membres de l'association qui sont très nombreux à s'impliquer dans la gestion des rencontres.

À partir de notre potentiel humain et de la disponibilité de nos membres, nous avons organisé, structuré et adapté aux différentes contraintes l'A.E.A.D.T. et le bal de l'Europe. Le suivi et la coordination de nos actions sont assurés par Julie Coclet qui est salariée de l'Association. De plus, plusieurs personnes sont salariées quelques jours ou quelques semaines pour organiser les rencontres.

Organisateurs, animateurs, musiciens et danseurs font le « Grand Bal de l'Europe », où la tolérance est un principe, et où la diversité, la critique et l'échange sont sources indispensables de richesse.

Il m'est agréable de remercier tous ceux qui ont participé ou qui participent à cette aventure humaniste et artistique. Une fois de plus, ensemble, nous pouvons re-endanser l'avenir.

2 - La composition et le cadre juridique des organes de direction

C'est l'article 8 de nos statuts qui le précise :

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration qui est composé de 6 membres renouvelables par tiers chaque année et élus par l'assemblée générale. Il prépare l'assemblée générale et s'assure de l'application des décisions qui y sont prises.

Pour être éligible au CA, il faut avoir participé régulièrement aux travaux du groupe de gestion.

Le bureau, élu par le CA parmi ses membres, comprend un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier. Il assure la gestion courante de l'association avec l'aide du groupe de gestion.

Le groupe de gestion : accessible aux membres de l'association sur proposition du bureau, il participe à la gestion de l'association.

Composition du conseil d'administration : Estelle Bacquaert, Sabine Carsana (Vice-Présidente), Bernard Coclet (Président), Mireille Michot (secrétaire), Chantal Morlet, Josiane Allier (Trésorier).

Cette année, le tiers sortant est composé de Josiane Allier et Bernard Coclet.

3 - Fonctionnement général

Nous sommes structurés autour des adhérents très nombreux à s'impliquer dans la gestion de l'association. Pendant nos différentes rencontres chacun (re)trouve sa place dans une des équipes, assez stables, où l'on cultive "l'esprit Grand Bal de l'Europe", mélange d'efficacité discrète, de réactivité, d'enthousiasme et de solidarité qui sont partagés avec les nouveaux organisateurs.

Julie Coclet assure la liaison, maintient l'écoute et le dialogue entre les adhérents, malgré la distance. Elle assure le contact avec les fournisseurs et partenaires, prépare la mise en œuvre des rencontres avec le conseil d'administration et les coordinateurs des services.

V – Assemblée Générale du jeudi 29 décembre 2022 à 17h30 aux Gauthiers à Gennetines

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Association Européenne des Amoureux de Danses Traditionnelles (A.E.A.D.T.) délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des rapports de l'exercice précédent (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)
- Programme d'activités pour les années 2022 et 2023
- Élection des membres du conseil d'administration.

Il est nécessaire de s'inscrire pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale ; inscription par courrier électronique (grandbal@gennetines.org) avant le 20 décembre pour ceux qui pourraient se rendre sur place.

Les résolutions suivantes seront mises au vote :

Première résolution : Approbation des comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2021-2022 (bilan et compte de résultat) et du rapport de gestion du Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés. En conséquence l'Assemblée Générale donne quitus à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 30 juin 2022.

Deuxième résolution : Approbation du programme d'activités et des orientations.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du programme d'activités et des orientations de l'association pour les années 2022 et 2023, approuve ces activités et orientations telles qu'elles lui ont été présentées.

Troisième résolution : Election des membres du Conseil d'Administration - Renouvellement du mandat d'administrateur de Josiane Allier.

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat de Josiane Allier vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2025.

Quatrième résolution : Election des membres du Conseil d'Administration - Renouvellement du mandat d'administrateur de Bernard Coclet.

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat de Bernard Coclet vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2025.